



Ville de Dinan – Musée Yvonne Jean-Haffen Appel à candidatures – Résidence d'écriture

OBJET

La Ville de Dinan lance un appel à candidatures pour une résidence d'écriture de deux mois sur le site du Musée Yvonne Jean-Haffen, au port de Dinan.

Le Musée Yvonne Jean-Haffen se donnant pour mission de promouvoir l'œuvre d'Yvonne Jean-Haffen, et plus largement les femmes-créatrices, **l'appel à candidature s'adresse aux autrices.**

PRESENTATION DU MUSEE YVONNE JEAN-HAFFEN

Le musée

Labélisé « Maison des Illustres », le Musée Yvonne Jean-Haffen est installé à La Grande-Vigne qui était la demeure, l'atelier et le lieu d'inspiration de l'artiste Yvonne Jean-Haffen (1895-1993). Aujourd'hui propriété de la Ville de Dinan, la maison a su garder l'atmosphère chaleureuse instaurée par Yvonne Jean-Haffen qui aimait y recevoir ses amis artistes et écrivains (Mathurin Méheut, Roger Vercel, Florian Le Roy, etc.). Yvonne Jean-Haffen débute sa carrière dans le tournant des années 1920, elle travaille aux décors de paquebots, d'architectures, elle pratique l'art de la céramique et illustre plusieurs livres notamment : *En dérive* de Roger Vercel (1945), *Champignons* de Roger Heim (1948), *En parcourant la Normandie* de Jean de La Varende (1953), *Fontaines en Bretagne* d'Yves Milon (1964).

Yvonne Jean-Haffen donne sa maison, son jardin et son fonds d'œuvres à la Ville de Dinan, en 1987, pour en faire un musée qui ouvre ses portes au public en 1994. À l'intérieur, les objets personnels de l'artiste sont encore en place et font de la maison un lieu hors du temps. Le Musée Yvonne Jean-Haffen est ouvert au public de la mi-mai au début octobre, tous les après-midis, et accueille annuellement 3 000 visiteurs.

Les résidences artistiques au musée

Perpétuant la tradition d'accueil d'artistes, initiée par Yvonne Jean-Haffen puis par l'association Les Amis de La Grande-Vigne, la Ville de Dinan organise, depuis l'année dernière, des résidences artistiques sur le site du Musée Yvonne Jean-Haffen, plus précisément au sein de la Vignette, maisonnette sise à l'entrée du musée, au 105 rue du Quai (Dinan). Grâce à ces résidences artistiques, le Musée Yvonne Jean-Haffen est un lieu résolument ouvert à la création contemporaine.

Un lieu de référence pour les femmes artistes

La Ville de Dinan souhaite faire du Musée Yvonne Jean-Haffen un lieu de référence en Bretagne pour les femmes artistes. Il se donne désormais pour double mission de promouvoir la production artistique d'Yvonne Jean-Haffen et d'œuvrer à la réhabilitation et au soutien des femmes artistes.

OBJECTIF DE LA RESIDENCE

- Encourager la création d'une autrice et lui permettre de travailler sur un projet personnel destiné à être publié et diffusé.
- Favoriser la rencontre et l'échange avec les publics.
- Favoriser la création littéraire et artistique autour de la figure d'Yvonne Jean-Haffen, de son œuvre et de sa maison.
- Permettre à un public diversifié la découverte de la création littéraire contemporaine.
- Fédérer les différents acteurs culturels et éducatifs du territoire autour d'un projet commun.
- Favoriser la rencontre avec d'autres artistes et les structures culturelles et artistiques locales.

ACTIVITES ET ENGAGEMENTS

- Temps personnel dédié à la création (environ 70 %).
- Commande d'un texte (10 feuillets au format A4) en lien avec Yvonne Jean-Haffen, son œuvre ou sa maison (environ 20 %).
- Temps de médiation (environ 10 %). Ces temps de médiation restent à définir : ateliers d'écriture, rencontres avec les différents publics du territoire (associations, scolaires, publics du musée et de la bibliothèque municipale, etc.)
- L'autrice retenue s'engagera à faire mention de la résidence sur la publication réalisée : « Cet ouvrage a été en partie réalisé lors d'une résidence de deux mois à Dinan, au Musée Yvonne Jean-Haffen ».

La résidence fera l'objet d'une convention entre l'autrice et la Ville de Dinan.

HEBERGEMENT (LIEU ET CONDITIONS)

L'autrice logera et pourra créer à la Vignette, maisonnette dépendant du Musée Yvonne Jean-Haffen, sise au 105 rue du Quai (Dinan). Située au bord de la Rance, la maison comprend 1 chambre, 2 salles d'eau, 1 cuisine et 1 salon, elle est dotée d'une connexion WIFI. La maison est située à 10 minutes à pied de la rue du Jerzual.

DUREE DE LA RESIDENCE

La résidence dure deux mois, **du 5 septembre au 29 octobre 2022**. Cela suppose que l'autrice soit disponible pour séjourner à Dinan pendant cette période et libre d'autres engagements professionnels ou personnels.

FINANCEMENT

Bourse mensuelle de création de 2 000€ bruts / mois en droits d'auteur.
Déplacement : Forfait de 400€ pour les déplacements domicile-résidence.
Rémunération de l'atelier d'écriture à la Bibliothèque : 200 € bruts

Frais à la charge de l'autrice :

- Restauration
- Frais de déplacement personnels (véhicule fortement recommandé)

CALENDRIER DE LA RESIDENCE

29 mars 2022 :

Publication de l'appel à candidature.

20 avril 2022 à minuit :

Date limite de dépôt des candidatures.

Matin du 26 avril 2022 :

Réunion du jury - choix de l'autrice.

Mai 2022 :

Définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation par l'autrice et l'équipe du Musée Yvonne Jean-Haffen.

Les temps forts de la résidence :

Samedi 17 septembre (matin) : rencontre avec le public au Musée Yvonne Jean-Haffen

Samedi 8 octobre OU dimanche 9 octobre : animation d'un atelier d'écriture à la Bibliothèque municipale dans le cadre de la Fête du Livre

Courant octobre : intervention « hors-les-murs » (EHPAD ou école)

Samedi 29 octobre (matin) : lecture publique par l'autrice, en fin de résidence, de l'un de ses textes (écrit ou non pendant la résidence) à la Librairie Le Grenier (Dinan).

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL A RESIDENCE

- Autrice francophone (doit parler français).
- L'autrice candidate devra justifier d'au moins un ouvrage (hors collectif) publié en langue française à compte d'éditeur.
- Avoir un projet d'écriture (roman, nouvelle, récit, poésie, théâtre) à développer en résidence.
- Véhicule recommandé concernant les transports personnels (hors temps de médiation).
- Nécessité de dépaysement pour l'autrice en résidence qu'il soit géographique, social ou culturel. Ce dépaysement n'implique pas une distance géographique déterminée entre le lieu de résidence et le domicile habituel de l'autrice.

Ces conditions s'inscrivent dans le soutien du Conseil Régional Bretagne aux résidences d'auteurs.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Envoi d'un dossier (voie postale ou numérique) comprenant :

- Fiche administrative à remplir (en annexe).
- Biographie + bibliographie (CV).
- Description du projet en cours en décrivant la démarche, les moyens mis en œuvre pour sa réalisation et sa présentation au public cible.
- Motivations de l'autrice à postuler pour cette résidence (intérêt pour l'artiste Yvonne Jean-Haffen, son œuvre, sa maison).
- Expérience en termes de médiation et d'animation, propositions d'actions à mener pendant la résidence.

COMPOSITION DU JURY DE SELECTION

- L'adjointe au maire de Dinan en charge de la Culture et de l'Événementiel ainsi que deux autres membres du Conseil municipal.
- Le directeur du Musée Yvonne Jean-Haffen.
- La directrice de la Bibliothèque municipale de Dinan.
- La Conseillère Livre et Lecture de la DRAC de Bretagne

- Un représentant de la Librairie partenaire (Le Grenier – Dinan)
- Un représentant de Livre et Lecture en Bretagne
- La Présidente des Amis de La Grande-Vigne

Date limite de dépôt de candidature : 20 avril 2022 à minuit.

Entretiens / Réponse aux candidats : entre le 26 avril et le 5 mai 2022

Merci d'envoyer votre candidature :

- Par mail : musees@dinan.fr en écrivant dans l'objet « Candidature résidence 2022 »
- Par courrier : Service des musées, Hôtel de Ville, 21 rue du Marchix, BP44162, 22104 Dinan cédex.

Contact : Frédéric Bonnor (directeur du Musée Yvonne Jean-Haffen) : 02 96 87 60 69 / f.bonnor@dinan.fr

Fiche administrative

- NOM :
- Prénom :
- Date et lieu de naissance :
- Nationalité :
- Adresse :
- Téléphone :

Email :

- N° Sécurité Sociale :

SITUATION PROFESSIONNELLE

1/ Si vous disposez d'un numéro SIRET, quel est-il ?

Si vous en disposez via une association, précisez le nom et les coordonnées de celle-ci :

-> Etes-vous à l'AGESSA ?

Avez-vous une dispense de précompte ? OUI ou NON si OUI, merci de la transmettre

Etes-vous assujetti à la TVA ?

Soit l'artiste est assujetti à la TVA >→ Numéro de TVA Intracommunautaire

> Soit l'artiste n'est pas assujetti à la TVA → «TVA non applicable – article 293 B du CGI»

-> Etes-vous à la Maison des artistes ?

- Etes-vous rattaché(e) à un autre organisme ?

-> Etes-vous travailleur indépendant ou exercez-vous une profession libérale ?

2/ Etes-vous affilié(e) au GUSO ?

(joindre la déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales)

3/ Etes-vous employé(e) : - d'une collectivité territoriale ?

- de l'Education Nationale ?

- d'une autre administration ?

-> Nom de votre employeur : _____

-> Etes-vous titulaire ? Oui _ Non

— Fournir une preuve de votre titularisation (bulletin de salaire, arrêté)

- Etes-vous retraité(e) ?

Si vous êtes dans un autre cadre (vous ne rentrez dans aucune de ces cases !) merci de nous le préciser :

Joindre un RIB

